



3 février 2017

(17-0673)

Page: 1/35

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Révision

La communication ci-après, datée du 23 décembre 2016, est distribuée à la demande de la délégation des **États-Unis d'Amérique**. La révision concerne la notification relative aux engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour la campagne de commercialisation **2013**.

La révision apporte des corrections à la valeur de production déclarée pour plusieurs produits et aux versements directs au titre du soutien du revenu découplé.

Tableau DS:1**SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2013

Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
19 103,294	million de \$EU	6 891,782

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE BUDGÉTAIRE 2013 (SAUF COMME INDIQUÉ)

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU) ¹	Description du programme
a) Services de caractère général	12 670	
Service de la recherche agricole (ARS)		Recherche et consultation. Collecte, mise à jour et diffusion d'informations.
Recherche agricole	1 071	Assume les fonctions de la Bibliothèque nationale de l'agriculture.
Bâtiments et installations	15	Recherche sur un large éventail de sujets, parmi lesquels la conservation des sols et des ressources en eau, les sciences végétales et animales, la nutrition humaine et les systèmes agricoles intégrés.
Fonds divers	30	
Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (NIFA)		Ancien Service de recherche, de vulgarisation et d'enseignement en coopération avec les États (CSREES). Rebaptisé Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (NIFA) à compter de l'exercice budgétaire 2009 en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Activités de recherche et d'enseignement	662	Recherche. Octroi de dons aux établissements de recherche agricole des États. Participation à la planification, en coopération avec les établissements de recherche des États.
Activités intégrées	105	Financement de programmes de dons intégrés pour la recherche, l'enseignement et la vulgarisation.
Activités de vulgarisation	395	Consultation. Participation à un système de vulgarisation au niveau des États, dans le domaine de l'enseignement appliqué, de l'information et du transfert de technologie.
Recherche-développement concernant la biomasse	27	Financement de projets de recherche-développement susceptibles de déboucher sur la fabrication de produits industriels d'origine biologique. Géré conjointement par le Département de l'agriculture et le Département de l'énergie des États-Unis. Autorisé en vertu de la Loi de 2000 sur la recherche-développement concernant la biomasse (Titre III, PL 106-224); prorogé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). (Auparavant administré par le Service des coopératives et des entreprises rurales.)
Service de promotion des coopératives et des entreprises rurales (RBCD)		
Dons pour le développement des coopératives rurales	34	Octroi de dons à des entreprises et établissements d'enseignement supérieur à but non lucratif pour financer des centres de développement de nouvelles coopératives et améliorer le fonctionnement des coopératives existantes (PL 104-127); et octroi de dons pour les activités de commercialisation à valeur ajoutée en faveur des coopératives reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU)¹	Description du programme
Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS)		
Salaires et frais ²	1 038	Inspection et lutte contre les parasites et les maladies.
Bâtiments et installations	2	Protection des ressources animales et végétales contre les parasites destructeurs et les maladies.
Fonds divers	14	
Programmes des États pour l'agriculture		
Dépenses pour l'exercice budgétaire, nettes de taxes et de redevances	2 452	Les gouvernements des États fournissent un certain nombre de services généralement disponibles. Sont couvertes la vulgarisation, la commercialisation et la recherche. Le montant indiqué est net des taxes et redevances perçues auprès des producteurs pour divers services.
Administration de l'Inspection des grains, des entreprises de conditionnement et des entrepôts (GIP&S)		Commercialisation et inspection. Établissement de normes.
Salaires et frais	36	Inspection officielle et mise en œuvre du système de normes régissant la commercialisation. Surveillance et enquêtes aux fins de la protection des producteurs et des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales.
Limitation des dépenses relatives aux services d'inspection	3	
Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments (FSIS)		Contrôle de la sécurité sanitaire et inspection.
Salaires et frais	996	Inspection sur place aux fins de la vérification de la qualité des viandes et des volailles et de l'exactitude de l'étiquetage.
Inspection et classement par qualité des produits agricoles	11	
Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS)		Commercialisation.
Services de commercialisation	78	Élaboration de normes relatives à la commercialisation, information et inspection.
Versements aux États et aux possessions des États-Unis	55	Octroi de dons aux États pour des projets destinés, par exemple, à améliorer l'information en matière de commercialisation ou à élaborer des normes de classement par qualité.
Fonds créé au titre de la Loi sur les denrées agricoles périssables	10	Utilisation de droits de licence pour tenter des actions en justice visant des pratiques commerciales déloyales à l'égard des acheteurs.
Frais et remboursements, inspection et classement par qualité des produits agricoles (anciennement fonds divers)	160	Les services de classement par qualité et de certification sont fournis contre paiement d'une redevance.
Agence de gestion des risques (RMA)		
Dépenses administratives et de fonctionnement de l'Agence	73	Fonds pour la gestion du Programme fédéral d'assurance-récolte.
Remboursements des dépenses administratives et de fonctionnement des assureurs	1 350	Remboursements de certaines dépenses administratives et de fonctionnement des compagnies d'assurance fournissant l'assurance-récolte fédérale.
Bénéfices techniques versés aux assureurs	2 878	Bénéfices techniques versés aux compagnies d'assurance au titre de l'Accord de réassurance type.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU) ¹	Description du programme
Bureau de l'économiste principal Bureau des perspectives de l'agriculture mondiale (WAOB)	4	Recherche et consultation. Information économique sur la situation et les perspectives concernant l'offre de produits agricoles et les prix.
Service de la recherche économique (ERS) Service de la recherche économique	79	Recherche et consultation. Recherche et analyse économiques pour le public, le Congrès et l'exécutif.
Service national de la statistique agricole (NASS) Service national de la statistique agricole	175	Recherche et consultation. Fourniture d'estimations officielles concernant l'utilisation des ressources, la production et les prix des produits agricoles.
Agence des services pour l'agriculture (FSA) ³ Assistance technique dans le cadre du programme de mise en réserve de terres fragiles	107	Vulgarisation, consultation et formation. Les organismes relevant du Département de l'agriculture des États-Unis fournissent divers services techniques pour aider les producteurs à participer au programme de mise en réserve de terres fragiles (CRP).
Service de la conservation des ressources naturelles (NRCS) Activités de conservation ³	795	Vulgarisation, consultation et formation. Afin de promouvoir la conservation des sols et des ressources en eau, le NRCS fournit une assistance technique, réalise des études des sols et évalue les facteurs d'érosion (activité précédemment déployée par le SCS).
Conservation et mise en valeur de ressources	0	Aide apportée aux particuliers et aux localités pour l'élaboration de plans à l'échelle d'une zone pour la conservation et la mise en valeur de ressources.
Service agricole étranger (FAS) Aide à l'ajustement commercial en faveur des agriculteurs (TAA for Farmers)	15	La Loi sur le redressement et le réinvestissement en Amérique (ARRA) de 2009 a reconduit et modifié le Programme d'aide à l'ajustement commercial (TAA) en faveur des agriculteurs. Les producteurs de groupes de produits dont il a été déterminé qu'ils ont subi des pertes sous l'effet de la concurrence d'importations pendant la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 2008 et le 31 décembre 2010 pouvaient demander à recevoir gratuitement une information, une assistance technique, et un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'ajustement des entreprises.
b) Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire	0	
c) Aide alimentaire intérieure	109 591	
Service de l'alimentation et de la consommation (FCS) Administration des programmes nutritionnels (anciennement Administration des programmes alimentaires)	139	Administration des programmes alimentaires permettant à des personnes à faible revenu, y compris les enfants, de bénéficier de régimes alimentaires plus nutritifs.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU)¹	Description du programme
Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) (anciennement Programme de bons d'alimentation)	82 548	Octroi d'une aide financière à des personnes à faible revenu afin de leur permettre d'acheter des produits alimentaires nutritifs. (Rebaptisé Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) à compter de l'exercice budgétaire 2009 en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).)
Programmes de nutrition pour enfants	19 325	Dons en espèces ou en nature destinés à aider des enfants à bénéficier d'une alimentation suffisante. Comprend, entre autres, le programme laitier spécial, le programme des cantines scolaires et le programme pour les enfants sans foyer.
Programme spécial de complémentation alimentaire pour femmes, nourrissons et enfants (WIC)	6 557	Compléments alimentaires destinés à améliorer la santé des mères, des nourrissons et des jeunes enfants à faible revenu.
Programme d'aide concernant les produits alimentaires (CAP)	275	Regroupement de programmes auparavant distincts: programme de complémentation alimentaire, programme d'aide alimentaire d'urgence, programme d'assistance pour les réserves indiennes et les îles du Pacifique et programme de nutrition pour personnes âgées.
Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS) Article 32	747	Financement des achats de produits distribués aux personnes à faible revenu, y compris les enfants et les personnes âgées, dans le cadre des programmes alimentaires du FCS susmentionnés.
d) Soutien du revenu découplé	5 795	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Versements directs	4 843	Versements aux producteurs et aux propriétaires terriens en fonction de la superficie cultivée et de la production au cours d'une période de base antérieure, comme défini dans la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171) et reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Rachat des contingents de tabac	952	Rachat des contingents de ventes dans le cadre du programme de soutien des prix du tabac, auquel il a été mis fin en vertu des dispositions de la Loi de 2004 sur une réforme juste et équitable de l'aide au tabac (Titre VI, PL 108-357). Les paiements sont financés par le biais de prélèvements imposés aux fabricants et aux importateurs de produits du tabac. La loi a également mis fin au soutien des prix du tabac et des revenus générés par ce produit à la fin de la campagne de commercialisation 2004.
e) Programmes de garantie des revenus et programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus	0	Note: L'essentiel du soutien octroyé aux producteurs au moyen de programmes de garantie est indiqué par produit dans le tableau explicatif DS:7; les garanties du revenu brut ajusté sont indiquées dans le tableau explicatif DS:9.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU) ¹	Description du programme
f) Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	174	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Programme d'aide pour les pertes de récoltes non assurées (NAP, campagne agricole)	172	En vertu de la Loi fédérale de 1994 portant réforme du système d'assurance des récoltes (PL 103-354), les agriculteurs dont les récoltes ne sont actuellement pas assurables au titre d'autres programmes recevaient des indemnités si le Département de l'agriculture déterminait que les pertes de rendement subies avaient été supérieures à 35% pour la zone et supérieures à 50% pour l'exploitation elle-même. Les dispositions relatives aux pertes de production par zone ont été supprimées conformément à l'article 109 de la Loi de 2000 sur la protection contre les risques agricoles (PL 106-224). Les dispositions relatives aux pertes de production supérieures à 50% au niveau du producteur sont toujours en vigueur.
Prêts d'urgence ⁴	2	Les prêts d'urgence fournissent un financement d'urgence et une assistance technique aux agriculteurs et aux grands éleveurs visant à réhabiliter les terres agricoles endommagées par des catastrophes naturelles et afin d'appliquer des mesures de conservation des ressources en eau en période de grande sécheresse.
g) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes incitant les producteurs à cesser leurs activités	0	
h) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes de retrait de ressources de la production	0	
i) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen d'aides à l'investissement	93	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Programmes de crédit agricole ⁴	89	Ce programme comprend i) des crédits à court et à long terme octroyés à des taux d'intérêt préférentiels et ii) des garanties de prêts privés. Peuvent en bénéficier (selon des critères clairement définis dans la réglementation) les propriétaires exploitants d'exploitations familiales en situation de désavantage structurel (qui ne peuvent pas obtenir de crédits ailleurs).
Dons pour la médiation accordés aux États	4	Dons accordés aux États pour aider les producteurs qui ont des difficultés à rembourser leurs emprunts. Une assistance doit être fournie dans le cadre d'un programme de médiation certifié.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU) ¹	Description du programme
j) Versements au titre de la protection de l'environnement	4 988	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Programme de mise en réserve de terres fragiles	1 776	Réduction de l'érosion des sols et autres avantages environnementaux prévus dans le cadre d'accords de location d'une durée de 10 ans visant à établir des cultures de couverture permanentes sur les terres cultivables.
Programme de conservation d'urgence	41	Contribution au financement de mesures de conservation d'urgence nécessaires à la réhabilitation de terres agricoles endommagées par des catastrophes naturelles.
Prêts pour la conservation	4	Octroi de prêts pour couvrir les coûts de mise en œuvre de projets de conservation admissibles. Les dépenses notifiées correspondent à la bonification d'intérêts pour des prêts directs et garantis. Autorisation en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture et mise en œuvre en 2010.
Programme volontaire d'incitation à l'accès public aux habitats naturels (VPA-HIP)	0	Octroi de dons aux gouvernements des États ou aux autorités tribales pour mettre en œuvre des programmes incitant les agriculteurs et éleveurs à développer l'habitat de la faune et à accorder au public l'accès à leurs terres pour des activités récréatives liées à la faune. Autorisation en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture et mise en œuvre en 2010.
Service de la conservation des ressources naturelles (NRCS)		
Programme d'aide à la gestion agricole	2	Aide à coûts partagés pour les pratiques de conservation qui améliorent la gestion des ressources en eau, la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion. Reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de gestion des ressources ⁵	1 042	Versements pour les pratiques de gestion structurelle et de gestion des sols qui répondent à des préoccupations en matière de ressources. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de mise en réserve des superficies en herbe	63	Contrats ou servitudes à long terme visant à reconstituer et préserver les superficies en herbe. Reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de protection de zones humides	400	Conservation et réhabilitation de zones humides dans le cadre d'accords à long terme. Les agriculteurs doivent mettre en œuvre un plan de conservation et réduire la superficie de base cultivée. Financement transféré au NRCS en vertu de la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171).
Programme de promotion de l'habitat de la faune	64	Assistance technique et aide à coûts partagés aux propriétaires fonciers en vue de promouvoir l'habitat de la faune d'altitude et des zones humides, des espèces menacées d'extinction, des poissons et d'autres animaux sauvages. Les fonds sont fournis par la CCC dans le cadre de contrats de 5 à 10 ans (<i>Public Law</i> 104-127, Titre III).

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$EU)¹	Description du programme
Programme de protection des terres agricoles	118	Élaboration de plans de conservation et acquisition de servitudes par des organismes d'État, tribaux ou locaux, pour protéger les couches arables en limitant la conversion à des utilisations non agricoles. Les plans de conservation doivent être mis en œuvre au cours des 30 années ou plus de la durée de la servitude. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 104-127) et rebaptisé par la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de promotion de la qualité de l'environnement (EQIP)	1 374	Programme visant à encourager les agriculteurs et les éleveurs à adopter des techniques réduisant les problèmes d'environnement et de ressources. La moitié des fonds sont destinés aux techniques d'élevage. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 104-127) et reconduit par la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171) et la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de mise en valeur des ressources hydriques agricoles	55	Le Programme de mise en valeur des ressources hydriques agricoles (AWEP) est une initiative de conservation volontaire qui fournit une assistance financière et technique aux producteurs agricoles pour mettre en œuvre des activités de mise en valeur des ressources hydriques sur des terres agricoles, afin d'assurer la conservation des eaux de surface et des eaux souterraines et d'améliorer la qualité de l'eau. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246), le programme remplace le Programme de protection des eaux souterraines et de surface.
Initiative relative au bassin versant de la baie de Chesapeake	49	Le programme aide les producteurs à mettre en œuvre des activités visant à améliorer la qualité et la quantité des ressources hydriques, et à restaurer, mettre en valeur et préserver les sols, l'air et les ressources connexes du bassin versant de la baie de Chesapeake. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246)
k) Versements au titre de programmes d'aide régionale	0	
l) Autres	0	
Total	133 311	

- 1 Dépenses par exercice budgétaire, sauf indication contraire. Les dépenses sans lien direct avec le soutien interne à l'agriculture de production ont été exclues des tableaux relatifs au soutien interne des États-Unis. Les salaires, les traitements et les frais administratifs ont été exclus, sauf quand ces dépenses reflètent le niveau des services fournis à l'agriculture.
- 2 Comprend 577 millions de dollars EU (estimation) pour des programmes de gestion des parasites et maladies.
- 3 Dans le cadre de l'assistance technique, les organismes du Département de l'agriculture expliquent et déterminent les conditions à remplir pour bénéficier des programmes de conservation, contribuent à l'élaboration de divers plans de conservation et à l'adoption de pratiques agréées, fournissent des renseignements et une aide en matière de formation et engagent des consultations avec les universités et avec d'autres organismes gouvernementaux. À partir de 2002, les dépenses au titre de l'assistance technique dans la plupart des programmes agricoles qui relevaient de la FSA ont été transférées au NRCS, ce qui a entraîné une modification de la comptabilisation des dépenses d'assistance technique qui n'est pas apparue immédiatement dans les renseignements communiqués sur l'assistance technique fournie par le NRCS. Les estimations des dépenses au titre de l'assistance technique relevant du NRCS ont continué d'être comptabilisées dans les activités de conservation et d'assistance technique FSA/NRCS, ainsi que dans les activités de conservation du NRCS et dans les versements au titre de la protection de l'environnement relevant du NRCS, c'est-à-dire que l'assistance technique fournie par le NRCS a été comptabilisée deux fois. Depuis 2009, les dépenses engagées au titre de l'assistance technique dans le cadre du programme de mise en réserve de terres fragiles sont comptabilisées séparément dans le poste FSA, tandis que l'assistance technique dans le cadre des activités générales de conservation du NRCS reste comptabilisée dans les activités de conservation, et les versements du NRCS au titre des programmes continuent d'inclure des dépenses d'assistance technique.

- 4 Chiffres obtenus en faisant la différence entre les taux d'intérêt des prêts de la FSA à l'agriculture et les taux d'intérêt commerciaux, multipliée par la valeur des prêts consentis au cours de l'année. Ces chiffres prennent également en compte les dépenses budgétaires correspondant aux pertes reconnues sur des garanties de prêts de la FSA.
- 5 Le Programme de gestion des ressources (CStP) a remplacé le Programme de conservation et de protection (CSP) au titre de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le montant total communiqué pour le CStP comprend les dépenses effectuées au titre des contrats relevant encore du CSP.

Références des Public Laws:

Public Law n° 103-354, Loi fédérale de 1994 portant réforme du système d'assurance des récoltes et réorganisation du Département de l'agriculture (4 octobre 1994).

Public Law n° 104-127, Loi fédérale de 1996 sur l'amélioration et la réforme de l'agriculture (4 avril 1996).

Public Law n° 106-224, Loi de 2000 sur la protection contre les risques agricoles, Titre I, assurance des récoltes, article 109, et Titre III, Loi sur la recherche-développement concernant la biomasse (22 juin 2000).

Public Law n° 107-171, Loi de 2002 sur la sécurité des exploitations agricoles et l'investissement rural (13 mai 2002).

Public Law n° 108-357, Loi de 2004 sur la création d'emplois, Titre II, Loi de 2004 sur une réforme juste et équitable de l'aide au tabac (22 octobre 2004).

Public Law n° 110-28, Loi de 2007 portant ouverture de crédits pour la préparation des troupes des États-Unis, la prise en charge des anciens combattants, la reconstruction après Katrina et la responsabilité en Iraq (25 mai 2007).

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).

Public Law n° 111-5, Loi de 2009 sur le redressement et le réinvestissement en Amérique (17 février 2009).

Tableau explicatif DS:4

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2013

Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS calculée (millions de \$EU)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (millions de \$EU)
		Montant ¹ (millions de \$EU)	5% de la valeur (millions de \$EU)	
1	2	3	4	5
MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7)				
Abricots	1,184	44,987	2,249	²
Alpagas	0,001	32,551	1,628	²
Amandes	36,075	6 384,690	319,235	²
Arachides	36,732	1 055,095	52,755	²
Avocats	8,027	358,837	17,942	²
Avoine	6,206	239,807	11,990	²
Bananes	0,076	13,050	0,653	²
Bétail ⁴	1 641,985	109 551,509	5 477,575	²
Bisons	0,055	94,826	4,741	²
Blé (froment)	1 317,484	14 604,442	730,222	1 317,484
Bovins et veaux de boucherie	56,699	49 530,245	2 476,512	²
Café	0,125	52,080	2,604	²
Caméline	0,003	0,304	0,015	²
Canneberges	2,614	287,050	14,353	²
Canola	45,842	456,934	22,847	45,842
Caprins	0,023	152,141	7,607	²
Caramboles	0,010	20,000	1,000	²
Carthame	1,993	58,615	2,931	²
Cerfs (en captivité)	0,003	43,810	2,191	²
Cerises	21,631	876,193	43,810	²
Choux	1,375	429,419	21,471	²
Citrons/limes	3,364	400,295	20,015	²
Citrouilles	0,162	148,517	7,426	²
Coton	573,534	6 245,508	312,275	573,534
Équidés	0,312	1 390,703	69,535	²
Fèves de soja	1 538,958	43 582,901	2 179,145	²

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS calculée (millions de \$EU)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (millions de \$EU)
		Montant ¹ (millions de \$EU)	5% de la valeur (millions de \$EU)	
1	2	3	4	5
Figues	0,122	23,092	1,155	²
Foin et fourrage	151,668	21 971,937	1 098,597	²
Fraises	0,048	2 609,038	130,452	²
Graines de lin	3,380	46,325	2,316	3,380
Graines de luzerne	1,258	76,296	3,815	²
Haricots (frais et pour la transformation)	2,590	534,635	26,732	²
Haricots secs	41,327	880,609	44,030	²
Laine	0,000	39,209	1,960	²
Lamas	0,002	4,516	0,226	²
Maïs	3 021,223	61 927,548	3 096,377	²
Maïs à éclater	5,551	180,708	9,035	²
Maïs doux	6,393	1 164,292	58,215	²
Mangues	0,009	2,100	0,105	²
Menthe	0,685	201,543	10,077	²
Miel/apiculture	18,227	301,317	15,066	18,227
Millet	10,033	84,915	4,246	10,033
Moutarde	0,800	13,648	0,682	0,800
Myrtilles	9,435	795,516	39,776	²
Nectarines	1,421	122,155	6,108	²
Noix	5,808	1 825,320	91,266	²
Noix de pécan	8,277	460,390	23,020	²
Noix macadamia	0,736	35,670	1,784	²
Oignons	21,899	969,183	48,459	²
Olives	1,673	134,881	6,744	²
Oranges	42,426	2 073,374	103,669	²
Orge	51,304	1 265,798	63,290	²
Pamplemousses	5,827	257,280	12,864	²
Papayes	0,007	8,316	0,416	²
Patates douces	0,819	597,217	29,861	²
Pêches	13,245	547,978	27,399	²
Pépinières	30,850	12 196,540	609,827	²
Petits pois	4,713	151,928	7,596	²
Piments	0,072	168,146	8,407	²
Pistaches	5,863	1 635,600	81,780	²
Poires	1,235	430,660	21,533	²
Pois secs (y compris pois chiches et lentilles) ³	23,174	441,950	22,098	23,174
Poivrons	2,758	599,932	29,997	²
Pommes	59,540	3 113,126	155,656	²
Pommes de terre	64,941	4 222,628	211,131	²

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS calculée (millions de \$EU)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (millions de \$EU)
		Montant ¹ (millions de \$EU)	5% de la valeur (millions de \$EU)	
1	2	3	4	5
Porcs	0,156	21 408,909	1 070,445	²
Produits laitiers	3 209,344	40 476,608	2 023,830	3 209,344
Prunes/pruneaux	8,703	238,212	11,911	²
Raisins/raisins secs	46,666	6 133,369	306,668	²
Riz	44,980	3 181,993	159,100	²
Riz sauvage cultivé	0,488	104,060	5,203	²
Sarrasin	0,220	3,394	0,170	0,220
Seigle	0,375	60,598	3,030	²
Semences de graminées	0,321	378,128	18,906	²
Sésame	0,467	1,371	0,069	0,467
Sorgho	190,002	1 716,927	85,846	190,002
Sucre	1 445,160	2 499,229	124,961	1 445,160
Tabac	43,809	1 574,982	78,749	²
Tangelos/tangerines/mandarines	9,236	439,559	21,978	²
Tomates	22,439	2 316,054	115,803	²
Tournesol	54,115	443,296	22,165	54,115
Vergers, vignobles, pépinières ⁵	3,374	39 462,868	1 973,143	²
Vianes de mouton et d'agneau	1,251	641,481	32,074	²
Volailles ⁶	0,283	44 899,084	2 244,954	²
Total	13 995,197			6 891,782
MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9 ci-après)	272,444	391 579,773	19 578,989	²
Total: MGS totale courante				6 891,782

- 1 Valeur de la production d'après le Service national de la statistique agricole (NASS), lorsqu'elle est disponible. Pour les autres produits, la valeur de la production est estimée d'après les meilleures sources disponibles, y compris les encaissements extraits des chiffres relatifs au revenu agricole communiqués par le Service de recherche économique, la production et la valeur des ventes d'après le recensement agricole de 2012, les données sur la production et les prix d'après les bulletins des services de vulgarisation des États et les données sur les prix émanant de l'Agence de gestion des risques.
- 2 La MGS n'est pas soumise à réduction ni à inclusion dans la MGS totale courante car la MGS calculée est inférieure à 5% de la valeur de la production (exemption de minimis).
- 3 Comprend pois chiches et lentilles, combinés à d'autres pois secs dans une catégorie unique aux fins de l'assurance-récolte.
- 4 Comprend tous les animaux d'élevage admissibles au Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP) et/ou à une aide d'urgence concernant les aliments pour animaux et les pâturages au titre de l'Aide d'urgence pour le bétail, les abeilles à miel et le poisson d'élevage (ELAP). La valeur de la production concerne toutes les espèces pour lesquelles des données sont disponibles: alpagas, bisons, cerfs, wapitis, émeus, équidés, caprins, lamas, volailles (poulets, dindes, canards, oies et autres volailles), moutons et porcs.
- 5 La catégorie "Vergers, vignobles, pépinières" comprend les arbres, arbustes et vignes admissibles au bénéfice du programme TAP.
- 6 La catégorie "Volailles" comprend tous les types de volailles pris en compte pour déterminer l'admissibilité des éleveurs au titre du programme LIP: poulets à rôtir et autres poulets, poules pondeuses, dindes, canards et autres volailles (oies, poulets de Maïsouailles). La valeur de production concerne toutes les espèces admissibles pour lesquelles des données sont disponibles (sont exclus les poulets de Maïsouailles).

Tableau explicatif DS:5

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2013

Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Redevances connexes	Soutien total des prix du marché	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	\$EU/t	\$EU/t	millions de t	millions de \$EU	millions de \$EU	9
							8 ((4-5)*6)-7	
Beurre	1 ^{er} octobre 2013	Soutien des prix/contingent	2 314,85	1 279,000	0,850		880,193	1
Lait écrémé en poudre	1 ^{er} octobre 2013	Soutien des prix/contingent	1 763,70	1 342,000	0,696		293,396	1
Fromage cheddar	1 ^{er} octobre 2013	Soutien des prix/contingent	2 491,22	1 283,000	1,450		1 751,534	1
Total produits laitiers							2 925,123	
Sucre	1 ^{er} octobre 2013	Soutien des prix/contingent	413,367	230,824	7,665		1 399,244	2
Total tous produits (avant l'application de l'exemption de <i>minimis</i>)							4 324,367	

- 1 Le prix de référence extérieur est le prix moyen pour la période 1986-1988 calculé à partir des prix communiqués par le FAS du Département de l'agriculture des États-Unis, f.a.b. Europe du Nord et autres ports du monde.
- 2 Le prix de référence est fondé sur le prix moyen de la Caraïbe sur la période 1986-1988 ajusté de façon à inclure les frais de transport, d'un montant de 28,66 dollars EU par tonne (28,66 + 202,164 = 230,824). Le prix annuel de la Caraïbe représente la moyenne simple de 12 prix mensuels. Le prix administré appliqué correspond au taux de prêt annoncé pour le sucre de canne (18,75 cents par livre). La production admissible au bénéfice du soutien des prix du marché correspond à la production effective ou à la quantité globale à répartir (OAQ), le chiffre le moins élevé étant retenu, comme le prévoit la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171), dispositif reconduit dans la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). L'OAQ correspond à la quantité de sucre qui peut être commercialisée pendant n'importe quelle campagne, ce qui détermine le volume maximal de production admis au bénéfice du soutien des prix. La production admissible pour 2013 est la production effective de sucre.

Tableau explicatif DS:6

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2013

Mesures globales du soutien par produit: versements directs non exemptés

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	\$EU/t	\$EU/t	millions de t	Millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	11
						7	8	9	10	
						((4-5)*6)			(7+8-9)	
Alpagas	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP)					0,001			²
		Total partiel autres versements					0,001		0,001	
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							0,001	
Arachides	1 ^{er} août 2013	Gains sur les prêts à la commercialisation					0,006			
		Total partiel autre soutien					0,006		0,006	
	1 ^{er} août 2013	Total partiel tous versements directs							0,006	
Bétail ⁴	1 ^{er} janvier 2013	Versements en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP)					1 638,183			²
		Aide d'urgence concernant les aliments pour animaux et les pâturages (ELAP)					3,803			²
		Total partiel autres versements					1 641,985		1 641,985	
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							1 641,985	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Nouvelles notes, sources des données
			\$EU/t	\$EU/t	millions de t	Millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11
Bisons	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autre soutien					0,055			²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs					0,055		0,055	
									0,055	
Blé (froment)	1 ^{er} juin 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					65,883			³
	1 ^{er} juin 2013	Total partiel tous versements directs					65,883		65,883	
									65,883	
Bovins et veaux de boucherie	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Aide d'urgence pour le bétail (ELAP) Total partiel autres versements					55,731			²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs					0,510			²
							56,241		56,241	
									56,241	
Canola	1 ^{er} juillet 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,072			³
	1 ^{er} juillet 2013	Total partiel tous versements directs					0,072		0,072	
									0,072	
Caprins	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autre soutien					0,023			²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs					0,023		0,023	
									0,023	
Cerfs (en captivité)	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autre soutien					0,003			²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs					0,003		0,003	
									0,003	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	\$EU/t	\$EU/t	millions de t	Millions de \$EU 7 ((4-5)*6)	millions de \$EU 8	millions de \$EU 9	millions de \$EU 10 (7+8-9)	11
Coton	1 ^{er} août 2013	Gains sur les prêts à la commercialisation Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,048 65,889 65,937		65,937	³
	1 ^{er} août 2013	Total partiel tous versements directs							65,937	
Équidés	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autre soutien					0,312 0,312		0,312	²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							0,312	
Fèves de soja	1 ^{er} septembre 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autre soutien					1,102 1,102		1,102	³
	1 ^{er} septembre 2013	Total partiel tous versements directs							1,102	
Graines de moutarde	1 ^{er} juin 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,005 0,005		0,005	³
	1 ^{er} juin 2013	Total partiel tous versements directs							0,005	
Lamas	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autre soutien					0,002 0,002		0,002	²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							0,002	
Maïs	1 ^{er} septembre 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					153,769 153,769		153,769	³
	1 ^{er} septembre 2013	Total partiel tous versements directs							153,769	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	\$EU/t	\$EU/t	millions de t	Millions de \$EU 7 ((4-5)*6)	millions de \$EU 8	millions de \$EU 9	millions de \$EU 10 (7+8-9)	11
Miel/apiculture	1 ^{er} janvier 2013	Aide d'urgence pour les abeilles (ELAP) Total partiel autre soutien					14,488			²
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE					14,488		14,488	
Orge	1 ^{er} juin 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,339			³
	1 ^{er} juin 2013	Total partiel tous versements directs					0,339		0,339	
									0,339	
Pois secs	1 ^{er} juillet 2013	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,152			³
	1 ^{er} juillet 2013	Total partiel tous versements directs					0,152		0,152	
									0,152	
Porcs	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autre soutien					0,147			²
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs					0,147		0,147	
									0,147	
Produits laitiers	1 ^{er} octobre 2013	Indemnités pour les produits laitiers Primes pour perte de parts de marché pour les produits laitiers (MILC) Indemnités pour le bétail (LIP) Total partiel autres versements					1,648			
							274,175			
							0,741			
							276,564		276,564	
	1 ^{er} octobre 2013	Total partiel tous versements directs							276,564	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Nouvelles notes, sources des données
			\$EU/t	\$EU/t	millions de t	Millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11
Sorgho	1 ^{er} septembre 2013	Versements au titre du programme ACRE					6,284			³
		Total partiel autre soutien					6,284		6,284	
	1 ^{er} septembre 2013	Total partiel tous versements directs							6,284	
Tournesol	1 ^{er} septembre 2013	Versements au titre du programme ACRE					4,620			³
		Total partiel autre soutien					4,620		4,620	
	1 ^{er} septembre 2013	Total partiel tous versements directs							4,620	
Vergers, vignobles, pépinières	1 ^{er} janvier 2013	Versements au titre de l'aide concernant les arbres					3,374			²
		Total partiel autres versements					3,374		3,374	
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							3,374	
Viandes de mouton et d'agneau	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP)					0,651			²
		Total partiel autre soutien					0,651		0,651	
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							0,651	
Volailles ⁵	1 ^{er} janvier 2013	Indemnités pour le bétail (LIP)					0,283			²
		Total partiel autre soutien					0,283		0,283	
	1 ^{er} janvier 2013	Total partiel tous versements directs							0,283	
Tous produits (avant l'application de l'exemption de <i>minimis</i>)	2013	Total partiel tous versements directs					2 292,297		2 292,297	

1 Les gains sur les prêts à la commercialisation, les primes de complément pour prêts, et les montants non acquittés sont des avantages accordés au titre du programme de prêts d'aide à la commercialisation (les gains sur l'échange de certificats ont cessé en 2009). Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz, (grains moyens ou longs), coton upland, orge,

- sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, miel, lentilles, mohair, pois chiches petits et gros et laine. Seuls les produits qui ont fait l'objet de versements au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification. Aucun avantage n'a été accordé au titre du programme durant la campagne de commercialisation 2013.
- 2 Quatre programmes d'aide supplémentaire en cas de catastrophe, le Programme d'indemnités pour le bétail (LIP), le Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP), le Programme d'aide d'urgence pour le bétail (ELAP) et le Programme d'aide concernant les arbres (TAP), ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le LIP accorde des versements aux éleveurs remplissant les conditions requises dans les cas où les pertes de bétail excèdent le taux de mortalité normal du fait de mauvaises conditions météorologiques. Le LFP accorde des versements aux éleveurs admissibles des catégories de bétail visées en cas de pertes de pâturages. L'ELAP accorde une aide d'urgence aux éleveurs de bétail, apiculteurs et pisciculteurs admissibles en cas de pertes dues à des maladies, de mauvaises conditions météorologiques ou d'autres situations qui ne sont pas couvertes par d'autres programmes au titre de l'Aide supplémentaire en cas de catastrophe agricole. Le TAP accorde une aide aux arboriculteurs fruitiers et aux pépiniéristes remplissant les conditions requises pour replanter ou remettre en état des arbres, arbustes et vignes endommagés par des catastrophes naturelles. Ces programmes se sont achevés à la fin de l'exercice budgétaire 2011 conformément à la Loi de 2008 sur l'agriculture. Ils ont été prorogés pour l'exercice budgétaire 2013 en vertu de la Loi de 2012 sur les allégements fiscaux pour les contribuables mais n'ont pas été financés. Ils ont été restaurés en vertu de la Loi de 2014 sur l'agriculture et couvrent les pertes admissibles à compter du 1^{er} octobre 2011.
- 3 Le Programme optionnel fondé sur le revenu moyen des cultures (ACRE) a été autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Les producteurs de marchandises couvertes et/ou d'arachides qui choisissent de participer au programme ACRE doivent s'inscrire pour la totalité des surfaces plantées en marchandises couvertes et en arachide de l'exploitation. Les producteurs peuvent choisir de s'inscrire au programme ACRE à n'importe quel moment à partir de la campagne agricole 2009 et pendant toute la durée d'application de la Loi de 2008 sur l'agriculture, mais, une fois inscrite, l'exploitation reste dans le programme jusqu'en 2012. Les versements directs sont réduits de 20% et les taux des prêts à la commercialisation sont réduits de 30% dans les exploitations inscrites. Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz, (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, lentilles, pois chiches petits et gros. Seuls les produits qui ont fait l'objet de versements au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification.
- 4 Aucune donnée sur les versements par espèce n'est disponible pour le Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP) et pour l'aide d'urgence concernant les aliments pour animaux et les pâturages au titre du Programme d'aide d'urgence pour le bétail, les abeilles à miel et le poisson d'élevage (ELAP). Les animaux d'élevage admissibles comprennent les alpagas, les bovins laitiers adultes ou non, les bovins de boucherie, les beefalos, les buffles, les cerfs, les wapitis, les émeus, les équidés, les caprins, les lamas, les volailles, les caribous, les ovins et les porcs.

Références des Public Laws:

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (Loi de 2008 sur l'agriculture) (18 juin 2008).

Public Law n° 112-240, Loi de 2012 sur les allégements fiscaux pour les contribuables (2 janvier 2013).

Public Law n° 113-79, Loi de 2014 sur l'agriculture (7 février 2014).

Tableau explicatif DS:7

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2013

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
			millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
Abricots	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,184							1
		Total partiel autre soutien	1,184			1,184				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				1,184			1,184	
Alpagas	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						0,001	0,001	
Amandes	1 ^{er} août 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	36,075							1
		Total partiel autre soutien	36,075			36,075				
	1 ^{er} août 2013	MGS TOTALE				36,075			36,075	
Arachides	1 ^{er} août 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	11,662							2
		Indemnités pour montant non acquitté	0,127							1
		Subvention aux primes d'assurance récolte	27,441							3
		Total partiel autre soutien	39,230		2,504	36,726				
	1 ^{er} août 2013	MGS TOTALE				36,726		0,006	36,732	
Avocats	1 ^{er} juin 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	8,027							1
		Total partiel autre soutien	8,027			8,027				
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				8,027			8,027	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Avoine	1 ^{er} juin 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,008							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	6,200							1
		Total partiel autre soutien	6,208		0,002	6,206				3
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				6,206			6,206	
Bananes	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,076							1
		Total partiel autre soutien	0,076			0,076				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,076			0,076	
Bétail ^b	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						1 641,985	1 641,985	
Bisons	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						0,055	0,055	
Blé (froment)	1 ^{er} juin 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	1,319							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	1 250,635							1
		Total partiel autre soutien	1 251,954		0,353	1 251,601				3
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				1 251,601		65,883	1 317,484	
Bovins et veaux de boucherie	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance sur le bétail	0,458							1
		Total partiel autre soutien	0,458			0,458				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,458		56,241	56,699	
Café	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,125							1
		Total partiel autre soutien	0,125			0,125				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				0,125			0,125	
Caméline	1 ^{er} juillet 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,003							1
		Total partiel autre soutien	0,003			0,003				
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				0,003			0,003	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Canneberges	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	2,614							1
		Total partiel autre soutien	2,614			2,614				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				2,614			2,614	
Canola	1 ^{er} juillet 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,056							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	45,731							1
		Total partiel autre soutien	45,787		0,017	45,770				3
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				45,770		0,072	45,842	
Caprins	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						0,023	0,023	
Caramboles	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,010							1
		Total partiel autre soutien	0,010			0,010				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,010			0,010	
Carthame	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,993							1
		Total partiel autre soutien	1,993			1,993				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				1,993			1,993	
Cerfs (en captivité)	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						0,003	0,003	
Cerises	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	21,631							1
		Total partiel autre soutien	21,631			21,631				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				21,631			21,631	
Choux	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,375							1
		Total partiel autre soutien	1,375			1,375				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				1,375			1,375	
Citrons/limes	1 ^{er} août 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	3,364							1
		Total partiel autre soutien	3,364							
	1 ^{er} août 2013	MGS TOTALE				3,364			3,364	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Citrouilles	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,162							1
		Total partiel autre soutien	0,162			0,162				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,162			0,162	
Coton	1 ^{er} août 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	9,679							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	453,877							1
		Coton upland (EAA)	49,46							
		Total partiel autre soutien	513,016		5,419	507,597				3
	1 ^{er} août 2013	MGS TOTALE				507,597		65,937	573,534	
Équidés	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						0,312	0,312	
Fèves de soja	1 ^{er} sept. 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	3,314							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	1 535,697							1
		Total partiel autre soutien	1 539,010		1,154	1 537,856				3
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				1 537,856		1,102	1 538,958	
Figues	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,122							1
		Total partiel autre soutien	0,122			0,122				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,122			0,122	
Foin et fourrage	1 ^{er} mai 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	151,668							1
		Total partiel autre soutien	151,668			151,668				
	1 ^{er} mai 2013	MGS TOTALE				151,668			151,668	
Fraises	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,048							1
		Total partiel autre soutien	0,048			0,048				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,048			0,048	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						7 (4+5-6)			10 (7+8+9)	
Graines de lin	1 ^{er} juillet 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,001							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	3,379							1
		Total partiel autre soutien	3,380		0,000	3,380				3
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				3,380			3,380	
Graines de luzerne	1 ^{er} mai 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,258							1
		Total partiel autre soutien	1,258			1,258				
	1 ^{er} mai 2013	MGS TOTALE				1,258			1,258	
Haricots (frais et pour la transformation)	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	2,590							1
		Total partiel autre soutien	2,590			2,590				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				2,590			2,590	
Haricots secs	1 ^{er} juin 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	41,328							1
		Total partiel autre soutien	41,328		0,001	41,327				
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				41,327			41,327	
Laine	1 ^{er} janvier 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,000							2
		Total partiel autre soutien	0,000		0,000	0,000				3
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,000			0,000	
Lamas	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						0,002	0,002	
Maïs	1 ^{er} sept. 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	13,654							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	2 857,909							1
		Total partiel autre soutien	2 871,563		4,109	2 867,454				3
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				2 867,454		153,769	3 021,223	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Maïs à éclater	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	5,551							1
		Total partiel autre soutien	5,551			5,551				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				5,551			5,551	
Mangues	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,009							1
		Total partiel autre soutien	0,009			0,009				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,009			0,009	
Menthe	1 ^{er} juin 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,685							1
		Total partiel autre soutien	0,685			0,685				
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				0,685			0,685	
Miel/apiculture	1 ^{er} janvier 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,056							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	3,698							1
		Total partiel autre soutien	3,754		0,014	3,739				3
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				3,739		14,488	18,227	
Millet	1 ^{er} oct. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	10,033							1
		Total partiel autre soutien	10,033			10,033				
	1 ^{er} oct. 2013	MGS TOTALE				10,033			10,033	
Moutarde	1 ^{er} juin 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,000							1
		Subvention aux primes d'assurance récolte	0,795							
		Total partiel autre soutien	0,795		0,000	0,795				
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				0,795		0,005	0,800	
Myrtilles	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	9,435							1
		Total partiel autre soutien	9,435			9,435				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				9,435			9,435	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Nectarines	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,421							1
		Total partiel autre soutien	1,421			1,421				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				1,421			1,421	1
Noix	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	5,808							1
		Total partiel autre soutien	5,808			5,808				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				5,808			5,808	1
Noix de pécan	1 ^{er} oct. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	8,277							1
		Total partiel autre soutien	8,277			8,277				
	1 ^{er} oct. 2013	MGS TOTALE				8,277			8,277	1
Noix macadamia	1 ^{er} juillet 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,736							1
		Total partiel autre soutien	0,736			0,736				
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				0,736			0,736	1
Oignons	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	21,899							1
		Total partiel autre soutien	21,899			21,899				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				21,899			21,899	1
Olives	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,673							1
		Total partiel autre soutien	1,673			1,673				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				1,673			1,673	1
Oranges	1 ^{er} nov. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	42,426							1
		Total partiel autre soutien	42,426			42,426				
	1 ^{er} nov. 2013	MGS TOTALE				42,426			42,426	1

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Orge	1 ^{er} juin 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,140							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	50,864							1
		Total partiel autre soutien	51,004		0,039	50,965				3
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				50,965		0,339	51,304	
Pamplemousses	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	5,827							1
		Total partiel autre soutien	5,827			5,827				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				5,827			5,827	
Papayes	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,007							1
		Total partiel autre soutien	0,007			0,007				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,007			0,007	
Patates douces	1 ^{er} juillet 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,819							1
		Total partiel autre soutien	0,819			0,819				
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				0,819			0,819	
Pêches	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	13,245							1
		Total partiel autre soutien	13,245			13,245				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				13,245			13,245	
Pépinieres	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	30,850							1
		Total partiel autre soutien	30,850			30,850				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				30,850			30,850	
Petits pois	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	4,713							1
		Total partiel autre soutien	4,713			4,713				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				4,713			4,713	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Piments	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,072							1
		Total partiel autre soutien	0,072			0,072				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,072			0,072	
Pistaches	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	5,863							1
		Total partiel autre soutien	5,863			5,863				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				5,863			5,863	
Poires	1 ^{er} juillet 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	1,235							1
		Total partiel autre soutien	1,235			1,235				
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				1,235			1,235	
Pois secs ⁴	1 ^{er} juillet 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,066							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	22,974							1
		Total partiel autre soutien	23,040		0,018	23,022				3
	1 ^{er} juillet 2013	MGS TOTALE				23,022		0,152	23,174	
Poivrons	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	2,758							1
		Total partiel autre soutien	2,758			2,758				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				2,758			2,758	
Pommes	1 ^{er} août 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	59,540							1
		Total partiel autre soutien	59,540			59,540				
	1 ^{er} août 2013	MGS TOTALE				59,540			59,540	
Pommes de terre	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	64,941							1
		Total partiel autre soutien	64,941			64,941				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				64,941			64,941	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						7 (4+5-6)			10 (7+8+9)	
Porcs	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance sur le bétail	0,010							1
		Total partiel autre soutien	0,010			0,010				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,010		0,147	0,156	
Produits laitiers	1 ^{er} oct. 2013	Subvention aux primes d'assurance sur le bétail	7,656							1
		Total partiel autre soutien	7,656			7,656				
	1 ^{er} oct. 2013	MGS TOTALE				7,656	2 925,123	276,564	3 209,344	
Prunes/pruneaux	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	8,703							1
		Total partiel autre soutien	8,703			8,703				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				8,703			8,703	
Raisins/raisins secs	1 ^{er} mai 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	46,666							1
		Total partiel autre soutien	46,666			46,666				
	1 ^{er} mai 2013	MGS TOTALE				46,666			46,666	
Riz	1 ^{er} août 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	3,883							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	42,230							1
		Total partiel autre soutien	46,113		1,133	44,980				3
	1 ^{er} août 2013	MGS TOTALE				44,980			44,980	
Riz sauvage cultivé	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,488							1
		Total partiel autre soutien	0,488			0,488				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,488			0,488	
Sarrasin	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,220							1
		Total partiel autre soutien	0,220			0,220				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				0,220			0,220	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	millions de \$EU	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Seigle	1 ^{er} juin 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,375							1
		Total partiel autre soutien	0,375			0,375				
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				0,375			0,375	1
Semences de graminées	1 ^{er} juin 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,321							1
		Total partiel autre soutien	0,321			0,321				
	1 ^{er} juin 2013	MGS TOTALE				0,321			0,321	1
Sésame	1 ^{er} sept. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	0,467							1
		Total partiel autre soutien	0,467			0,467				
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				0,467			0,467	1
Sorgho	1 ^{er} sept. 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,018							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	183,705							1
		Total partiel autre soutien	183,723		0,005	183,718				3
	1 ^{er} septembre 2013	MGS TOTALE				183,718		6,284	190,002	
Sucre	1 ^{er} oct. 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	10,660							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	39,079							1
		Total partiel autre soutien	49,740		3,823	45,917				3
	1 ^{er} octobre 2013	MGS TOTALE				45,917	1 399,244		1 445,160	
Tabac	1 ^{er} oct. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	43,809							1
		Total partiel autre soutien	43,809			43,809				
	1 ^{er} oct. 2013	MGS TOTALE				43,809			43,809	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5) millions de \$EU	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6) millions de \$EU	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	millions de \$EU	8	9	10	11
						(4+5-6)			(7+8+9)	
Tangelos/ tangerines/ mandarines	1 ^{er} oct. 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	9,236							1
		Total partiel autre soutien	9,236			9,236				
	1 ^{er} oct. 2013	MGS TOTALE				9,236			9,236	
Tomates	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance récolte	22,439							1
		Total partiel autre soutien	22,439			22,439				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				22,439			22,439	
Tournesol	1 ^{er} sept. 2013	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,039							2
		Subvention aux primes d'assurance récolte	49,471							1
		Total partiel autre soutien	49,511		0,016	49,495				3
	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE				49,495		4,620	54,115	
Vergers, vignobles, pépinières	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE						3,374	3,374	
Viandes de mouton et d'agneau	1 ^{er} janvier 2013	Subvention aux primes d'assurance sur le bétail	0,600							1
		Total partiel autre soutien	0,600			0,600				
	1 ^{er} janvier 2013	MGS TOTALE				0,600		0,651	1,251	
Volailles	1 ^{er} sept. 2013	MGS TOTALE						0,283	0,283	
Tous produits (avant l'application de l'exemption de minimis)	2013	MGS TOTALE	7 397,140		18,606	7 378,534	4 324,367	2 292,297	13 995,197	

- 1 Les producteurs peuvent choisir un des divers types de plans d'assurance du rendement des récoltes ou du revenu mis à disposition chaque année. Les primes à verser pour les assurances souscrites sont subventionnées. Le niveau de garantie (de couverture) choisi se situe généralement entre 50% et 85% du rendement moyen antérieur ou du revenu escompté.
- 2 Les bonifications d'intérêts sont des avantages accordés au titre du programme de prêts d'aide à la commercialisation. Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz, (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, colza, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, miel, lentilles, mohair, pois chiches petits et gros et laine. Seuls les produits qui se sont vus accorder des avantages au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification, à moins que le produit ne soit inclus parce qu'il bénéficie d'un autre soutien. Les pois chiches et les lentilles sont notifiés avec les pois secs parce qu'ils sont inclus dans cette catégorie aux fins de l'assurance-récolte et que les subventions aux primes les concernant ne sont pas notifiées séparément.

- 3 Les redevances/prélèvements comprennent les commissions de montage de prêt et les commissions connexes pour la plupart des produits bénéficiant d'un prêt.
- 4 Comprend pois chiches et lentilles, combinés à d'autre pois secs dans une catégorie unique aux fins de l'assurance-récolte.
- 5 Aucune donnée sur les versements par espèce n'est disponible pour le Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP) et pour l'aide d'urgence concernant les aliments pour animaux et les pâturages au titre du Programme d'aide d'urgence pour le bétail, les abeilles à miel et le poisson d'élevage (ELAP). Les animaux d'élevage admissibles comprennent les Alpagas, les bovins laitiers adultes ou non, les bovins de boucherie, les beefalos, les buffles, les cerfs, les wapitis, les émeus, les équidés, les caprins, les lamas, les volailles, les caribous, les ovins et les porcs.

Tableau explicatif DS:9

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE BUDGÉTAIRE 2013 (SAUF COMME INDIQUÉ)

MGS autre que par produit

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés Millions de \$EU	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés Millions de \$EU	Redevances/prélèvements connexes Millions de \$EU	Soutien total ne visant pas des produits déterminés Millions de \$EU	Sources des données et observations
1	2	3	4	5	6
Travaux d'irrigation relevant de la Direction de l'aménagement du territoire Projets dans 17 États de l'Ouest:		167,314		167,314	Sur la base d'une "méthode de financement de la dette". Un taux d'intérêt à long terme est appliqué au solde non réglé des investissements en capital, par le gouvernement, dans des installations d'irrigation, pour obtenir la subvention. Les utilisateurs de ces installations remboursent la dette du projet à hauteur du principal, sans les intérêts.
Dépenses budgétaires fédérales nettes pour le bétail en pâture sur des terres fédérales	65,069		19,490	45,579	Les données ci-contre représentent les dépenses budgétaires nettes pour le bétail en pâture sur des terrains de parcours publics dans 16 États de l'Ouest, gérés par le Service des forêts (FS) et la Direction de la gestion des terres (BLM). Les dépenses budgétaires nettes comprennent (en tant que dépenses négatives) les recettes générées par les redevances payées par les éleveurs, mais ne comprennent pas les autres frais à la charge des éleveurs, par exemple la construction et l'entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de clôtures. La prise en compte de ces autres frais non imputables à des redevances pourrait réduire le montant des dépenses nettes et peut-être l'amener à un niveau nul.
Assurance du revenu brut ajusté (subventions aux primes) (campagne agricole)	9,462			9,462	Les programmes concernant le revenu brut ajusté (AGR) et "AGR-Lite" assurent le revenu de l'ensemble d'une exploitation agricole et non d'une culture déterminée en garantissant une part de son revenu agricole brut moyen, dont un petit montant de revenu tiré de l'élevage. Ces programmes utilisent les renseignements fournis par les producteurs dans les formulaires fiscaux F et les revenus agricoles prévus pour l'année en cours pour calculer les garanties de revenu applicables.
Versements anticycliques (campagne agricole)	0,000			0,000	Versements lorsque les prix des produits visés par le programme tombent en dessous d'un certain niveau. Les versements sont fonction des superficies et des rendements antérieurs et il n'est pas nécessaire que les marchandises produites par le passé soient encore en production. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 107-171).

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés Millions de \$EU	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés Millions de \$EU	Redevances/prélèvements connexes Millions de \$EU	Soutien total ne visant pas des produits déterminés Millions de \$EU	Sources des données et observations
1	2	3	4	5	6
Prêts pour les installations de stockage au niveau des exploitations:	9,090			9,090	Prêts bonifiés accordés à des exploitants agricoles pour leur permettre de construire ou de moderniser, dans leurs exploitations, des installations de manutention et d'entreposage du grain. Ce programme a été autorisé en vertu de la Loi de 1949 portant établissement de la Commodity Credit Corporation. Il a été interrompu au début des années 1980 et rétabli au cours de l'exercice budgétaire 2000.
Programme d'aide aux cultures de biomasse:	0,000			0,000	Aide financière aux producteurs ou entités qui fournissent des matières admissibles provenant de la biomasse à des installations désignées de conversion de la biomasse, aux fins de leur utilisation comme source de chaleur ou d'énergie électrique ou comme produits d'origine biologique ou biocarburants. L'aide est fournie au titre des frais de ramassage, de récolte, d'entreposage et de transport associés à la fourniture des matières admissibles. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme concernant l'énergie en zone rurale (anciennement Programme pour les énergies renouvelables)	39,000			39,000	Octroi de prêts, garanties de prêts et dons directs aux agriculteurs, aux éleveurs et aux petites entreprises rurales pour acquérir des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables et procéder à des améliorations en matière de rendement énergétique. Reconnu en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Remboursement des frais de transport destinés aux agriculteurs et éleveurs des régions géographiquement désavantagées (RTCP)	2,000			2,000	Versements destinés à rembourser les frais de transport plus élevés des intrants et des produits agricoles pour les producteurs des régions géographiquement désavantagées: Hawaii, Alaska, Porto Rico, île de Guam, Samoa américaines, Îles Mariannes du Nord, Micronésie, Îles Marshall, Palaos et îles Vierges américaines. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246) et mise en œuvre en 2010.
Soutien total ne visant pas des produits déterminés:	124,620	167,314	19,490	272,444	La MGS n'est pas soumise à réduction car le soutien total est inférieur à 5% de la valeur de la production de l'agriculture des États-Unis. (0,05 * 391 580 millions de \$EU = 19 579 millions de \$EU en 2013)

Références des *Public Laws*:

Public Law n° 107-171, Loi de 2002 sur la sécurité des exploitations agricoles et l'investissement rural (13 mai 2002).

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).